

L'amiante un risque sanitaire majeur et un silence persistant

Chronologie

Novembre 2015

La secrétaire générale adresse 5 lettres à Mesdames les ministres de l'Education Nationale, de la Santé, de l'Ecologie, de la Justice et Madame le Procureur de la République de Sens sur la suspicion d'amiante au lycée Louis-Davier de JOIGNY (89)

Ces lettres ont été publiées sur le site du SNCA e.i.L. Convergence

Décembre 2015

Le recteur de Dijon prévenu par le ministère répond qu'il transmet le dossier au conseil régional de Bourgogne. Les cabinets de Mesdames ROYAL et TOURAINE répondent qu'ils transmettent le dossier au préfet de l'Yonne et à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne.

Ces réponses ont été publiées sur le site.

Aucune réponse du ministère de la Justice ni du procureur.

Silence du conseil régional, du préfet et de l'ARS ...

Mai 2016

Pour avoir des nouvelles du dossier, la secrétaire générale adresse un courrier à Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente de la région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE et à Messieurs Jean-Christophe MORAUD, préfet de l'Yonne, et Christophe LANNELONGUE, directeur général de l'ARS Bourgogne.

Ces courriers ont été publiés sur le site.

Depuis aucune réponse de ces trois personnes

Septembre 2106

La secrétaire générale ré-écrit aux trois ministres de tutelle de ces silencieux élue et fonctionnaires.

Les lettres sont reproduites ci-dessous.



Françoise Roche
Secrétaire Générale



5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753
FR41@orange.fr / gc.roche@orange.fr
www.snca-nat.fr

Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Education Nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Réf. :

Objet : suspicion d'amiante au lycée Louis-Davier de Joigny

Madame le Ministre,

Vous avez confié à Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon le soin de répondre au courrier, daté du 7 novembre 2015, que je vous adressais au sujet de la suspicion d'amiante au lycée Louis-Davier de JOIGNY (89) et des demandes de production du DTA restées sans réponse. Monsieur le Recteur, par une lettre en date du 3 décembre 2015, m'a fait savoir qu'il saisissait de cette question le conseil régional de Bourgogne en charge des infrastructures de cet établissement.

Le 21 mai 2016, j'ai adressé à Madame le Président de la région Bourgogne-Franche-Comté un courrier la priant de m'informer où en était ce dossier.

Aucune réponse.

Je m'inquiète donc de la situation de l'autorité de l'Etat qui manifestement pèse peu dans le cas précis de la sécurité et de la santé des personnels et des élèves accueillis dans les établissements de l'Ecole de la République.

Je m'inquiète aussi de la façon dont vous réagirez à cette preuve manifeste du peu d'empressement du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à remplir une de ses missions de santé publique et de démocratie élémentaire comme de répondre à un courrier syndical.

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de mon respect républicain.

Marisol TOURAINÉ
Ministre de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS SP

Réf. :

Objet : suspicion d'amiante au lycée Louis-Davier de Joigny

Madame le Ministre,

En réponse à un courrier daté du 7 novembre 2015, que je vous adressais au sujet de la suspicion d'amiante au lycée Louis-Davier de JOIGNY (89) et des demandes de production du DTA restées sans réponse, vous m'avez fait savoir que ce courrier était transmis à l'agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne.

Le 21 mai 2016, j'ai adressé à Monsieur le directeur général de l'ARS de Bourgogne un courrier le priant de m'informer où en était ce dossier.

Aucune réponse.

Je m'inquiète donc de la situation de l'autorité de l'Etat qui manifestement pèse peu dans le cas précis de la sécurité et de la santé des personnels et des élèves accueillis dans les établissements de l'Ecole de la République.

Je m'inquiète aussi de la façon dont vous réagirez à cette preuve manifeste du peu d'empressement de l'ARS de Bourgogne à remplir sa mission de préservation de la santé publique et de politesse élémentaire comme de répondre à un courrier syndical.

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de mon respect républicain.

Ségolène ROYAL
Ministre de l'Ecologie
Tour Pascal A & B
Tour Séquoia
92055 LA DEFENSE cedex

Réf. :

Objet : suspicion d'amiante au lycée Louis-Davier de Joigny

Madame le Ministre,

En réponse à un courrier, daté du 7 novembre 2015, que je vous adressais au sujet de la suspicion d'amiante au lycée Louis-Davier de JOIGNY (89) et des demandes de production du DTA restées sans réponse, vous m'avez fait savoir que ce courrier était transmis au préfet de l'Yonne.

Le 21 mai 2016, j'ai adressé à Monsieur le Préfet de l'Yonne un courrier le priant de m'informer où en était ce dossier.

Aucune réponse.

Je m'inquiète donc de la situation de l'autorité de l'Etat qui manifestement pèse peu dans le cas précis de la sécurité et de la santé des personnels et des élèves accueillis dans les établissements de l'Ecole de la République.

Je m'inquiète aussi de la façon dont vous réagirez à cette preuve manifeste du peu d'empressement d'un préfet à remplir sa mission de préservation de la santé publique et de politesse élémentaire comme de répondre à un courrier syndical.

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de mon respect républicain.

SFDB, le 1^{er} septembre 2016

Françoise Roche
SG du SNCA e.i.L. Convergence
Co-SG des SYNDICATS e.i.L. Convergence

Il est bien entendu que le coût du désamiantage d'un établissement scolaire lorsqu'il est avéré que la suspicion d'amiante est fondée ne peut être un argument pour ne pas l'entreprendre.

Il est bien entendu aussi que lors d'une suspicion d'amiante la procédure de détection pour établir le DTA, dossier de teneur en amiante, doit être conforme à celle prévue par le décret de 2012.